

Oppositions au projet Celtor levées

TAVANNES/RECONVILIER A moins que les opposants fassent recours, l'extension de la décharge devrait pouvoir se faire.

«Nous sommes du bon côté. Oui, c'était une question de survie pour Celtor. Mais c'est surtout une excellente nouvelle pour la région, car cela permet de maintenir des prix intéressants.» Béat Gerber, directeur de l'entreprise de traitement des déchets située sur les hauteurs de Tavannes, ne saute pas au plafond, mais il ne nie pas un certain soulagement.

Pourquoi? Parce que l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a rejeté les deux oppositions qui étaient encore pendantes contre le plan de quar-

tier valant permis de construire pour Celtor II. Précisions utiles: une des trois oppositions, celle d'un riverain, avait été résolue via négociation. Les deux autres opposants, la Commune de Saicourt d'un côté, et un groupe de citoyens de Tavannes et du Fuet de l'autre, ont 30 jours pour déposer un recours.

La décision de l'OACOT a tout de même de quoi rassurer les dirigeants de Celtor. «Nous n'avons pas d'autre choix que de continuer à avancer et à prévoir l'avenir, avec ou sans Celtor II, reprend Béat Gerber.

«Désormais, avec les précautions d'usage quant au droit de recours, nous sommes soulagés et savons dans quel sens nous pouvons travailler.»

Et le sens va dans la pérennisation du site pour les 50 prochaines années. Pour rappel, le projet consiste à une extension vers le sud du site actuel. Il prévoit d'augmenter la surface de 45 915 m² (pour la porter à 185 915 m²) et de faire passer le volume disponible à 2 millions de m³, contre 1,3 million aujourd'hui. Le projet du plan de quartier contient aussi un volet qui consiste à déplacer la route cantonale, un tracé plus fluide qu'actuellement, d'une cinquantaine de mètres, sur une distance d'un kilomètre. Le projet, qui englobe l'ensemble des

travaux, y compris la remise en état jusqu'en 2065, est estimé à 27 millions de francs.

En l'état actuel des choses, Celtor peut donc voir loin. «On parle d'une pérennité à 50 ans pour le site, effectivement. Mais les choses peuvent aller vite. Peut-être que dans 30 ans, le traitement des déchets sera différent et que le volume dont disposera Celtor ne sera jamais utilisé», précise encore Béat Gerber.

Ultime point, l'incendie qui a ravagé une halle en juillet dernier est à séparer du projet d'agrandissement du site. «Quoi qu'il advienne, cette halle sera reconstruite. Nous espérons pouvoir y parvenir d'ici à la fin de l'année prochaine», termine Béat Gerber. **EPE-DSH**